

Rapport de la Présidence

2001-2002

présenté

au

Rendez-vous fransaskois 2002

Les 8 et 9 novembre 2002

Saskatoon, Saskatchewan

Table des matières

INTRODUCTION	1
--------------------	---

Éléments organisationnels

Fonctionnement démocratique	2
Planification	3
Gestion financière.....	4
Gestion des ressources humaines	5
Guichet unique.....	5
Marketing	6
Gestion des infrastructures	7

Secteurs d'intervention

Éducation.....	8
Économie.....	10
Communications.....	11
Culture	13
Santé.....	14
Foyer et spiritualité	14
Sports et loisirs.....	15
Politique et juridique	15

CONCLUSION	18
------------------	----

ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSASKOISE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE

INTRODUCTION

L'Assemblée communautaire fransaskoise (l'ACF) est fière de fêter, cette année, 90 ans d'existence et de ténacité, afin d'assurer, le développement de notre communauté. Il y a de quoi à être fière. Ensemble nous cultivons notre avenir, ensemble nous semons les graines d'amour et de respect pour notre communauté, ensemble nous récoltons et récolterons les fruits de nos labeurs.

L'ACF représente le plus vieil organisme francophone de l'Ouest et le deuxième plus vieil au pays. Il n'est pas étonnant que la communauté fransaskoise soit souvent pionnière dans des dossiers de développement au pays. Afin d'illustrer ce rôle de premier, nous n'avons qu'à penser au rôle fondamental que notre association a joué dans la création de la radio française dans l'Ouest canadien, au rôle que la Saskatchewan a joué en éducation dans l'Ouest canadien, à la signature de la première entente Canada communauté et bien sûr à la création du premier gouvernement communautaire. Voilà quelques exemples concrets de l'ingéniosité et du dynamisme de la communauté fransaskoise.

L'Assemblée communautaire fransaskoise se définit comme une structure démocratique par laquelle les Fransaskoises et les Fransaskois deviennent les principaux acteurs de leur propre développement. La participation et la responsabilité étant des conditions essentielles à la réussite du développement de notre communauté, l'Assemblée communautaire fransaskoise a mis l'ensemble de ses énergies afin d'implanter, dans toutes ses démarches de développement au cours de l'année, ce concept de participation active.

L'avancement des dossiers tels l'éducation postsecondaire, la santé en français, les services intégrés dans nos écoles, les radios communautaires, les services juridiques en français, le Guichet unique, la mise en place d'un service de mentorat, etc. sont des exemples de participation active et de partenariat pour le bien-être et le développement de notre communauté.

Je suis extrêmement fière de faire partie de cette communauté, de son histoire et de participer activement dans cette entreprise de développement que nous nous sommes donnée, il y a de cela 90 ans. Je suis également fière de vous présenter dans ce rapport, les multiples facettes du travail que nous avons accompli ensemble au cours de l'année qui ont contribué au développement et à l'épanouissement de notre communauté et à la protection de nos droits.

ÉLÉMENTS ORGANISATIONNELS

Éléments indispensables pour assurer le bon fonctionnement et l'efficacité des démarches entreprises et des actions posées par la communauté fransaskoise.

FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Pour l'Assemblée communautaire fransaskoise, le but premier du secteur fonctionnement démocratique est de faciliter la **participation active** au processus démocratique du développement communautaire. En fait, toute intervention visant une amélioration réelle et durable des conditions de vie de notre communauté est vouée à l'échec si les gens concernés ne la prennent pas en charge.

En février 1999, la communauté fransaskoise s'est donnée une **nouvelle forme de gouvernement** communautaire qui privilégie le dialogue, la concertation et la collaboration. Les député(e)s de l'Assemblée communautaire fransaskoise sont élus pour représenter les intérêts des électeurs(trices) de leur district respectif. Ils et elles doivent aussi considérer les intérêts et besoins des Fransaskoises et des Fransaskois à l'échelle de la province car le rôle principal de député(e) communautaire est de représenter la communauté fransaskoise et de veiller à son bien-être global.

Chaque citoyen(ne), intéressé dans l'avenir du fait français, a un **véritable pouvoir d'action** dans le développement de sa communauté. Les député(e)s communautaires de l'ACF reconnaissent que la participation active de la communauté fransaskoise est une condition essentielle au processus de développement.

Cet automne, la communauté fransaskoise a exercé encore une fois le **processus électoral**, mis en place par la direction des élections communautaires, élisant ses députés communautaires soit par acclamation ou par scrutin.

L'ACF a siégé à de nombreux comités durant l'année dont plusieurs sont décrits dans les divers secteurs présentés dans ce rapport. Les députés communautaires, la présidence ainsi que le personnel assistent à plusieurs rencontres soit dans les districts de la Saskatchewan, soit aux niveaux provincial et national et ce, dans le but d'assurer la représentation de l'Assemblée communautaire fransaskoise et de la communauté.

De plus, dans le but d'obtenir le plus de **rétroaction** possible de la communauté, les voies sont maximisées et l'accès à l'ACF est facilité, soit par la présidence, les député(e)s communautaires, les député(e)s responsables de secteurs ou de dossiers, l'organisation de rencontres de comités, les tribunes publiques, la boîte à opinions sur la page web, les entrevues accordées aux différents médias, le personnel de l'ACF, le Rendez-vous fransaskois, etc.

Les Fransaskoises et les Fransaskois ont donc un rôle important à jouer auprès de l'Assemblée des député(e)s communautaires. Afin de bien servir la population fransaskoise, les élu(e)s de la communauté fransaskoise ont besoin de la participation active et de l'appui de leurs électeurs(trices). L'efficacité et l'efficience d'un(e) député(e) ou de la présidence dépendent directement de l'implication de la population fransaskoise et du milieu associatif dans le développement communautaire fransaskois.

PLANIFICATION

Au cœur de la planification réside le **Plan de développement global** (PDG) de la communauté fransaskoise.

Rappelons que l'objectif de la planification est d'harmoniser et de coordonner les actions des intervenants de la communauté fransaskoise inscrites et non inscrites dans le plan de développement global. Ce document vivant, développé à partir de la base, guide la communauté dans son développement mais sert aussi de plan directeur pour représenter la communauté aux divers paliers gouvernementaux. Le PDG est un outil qui a pour but de faciliter la prise en main du développement par les artisans communautaires.

Cet outil interactif facilite :

- ❑ la prise de conscience des diverses facettes des problèmes réels du développement de notre communauté;
- ❑ l'organisation nécessaire pour réagir collectivement et efficacement devant ces problèmes;
- ❑ la compréhension des conflits qui animent les divers groupes d'intérêt;
- ❑ la politisation, c'est à dire apprendre à proposer d'autres solutions à des situations problématiques et à trouver des façons de régler divers problèmes;
- ❑ le renforcement des capacités d'intervention communautaire, en se donnant des outils nécessaires à l'application concrète des solutions issues de la communauté.

Un élément essentiel à la gestion efficace du plan de développement global est la tenue des **rencontres interrégionales et intraprovinciales**. Ces rencontres ont comme conséquence de promouvoir un échange horizontal entre les associations de développement dans la communauté fransaskoise. Cette année, l'Assemblée communautaire fransaskoise a procédé à structurer ces rencontres afin que le PDG soit au centre des discussions et que les défis et les opportunités soient analysés de façon à assurer les suivis.

Nous avons la conviction que le plan de développement global est un outil de communication et d'orientation fondamental afin d'assurer notre devenir collectif.

GESTION FINANCIÈRE

La **gestion financière** de l'Assemblée communautaire fransaskoise comprend toutes les étapes de la gestion des finances de l'ACF et la recherche de financement potentiel afin de développer une capacité d'intervention communautaire.

En 2001 – 2002, la communauté fransaskoise a dû faire face à de nouveaux problèmes de gestion à la suite des nouvelles mesures de **diligence raisonnable** implantée par le ministère du Patrimoine canadien. La question de l'entente Canada-communauté fransaskoise et le fonctionnement par l'entremise des contributions plutôt que des subventions et tous les retards de fonds découlant de ces mesures de diligence raisonnable ont eu des impacts néfastes dans l'administration du travail de l'ACF. La grande majorité des organismes de développement communautaire sont sérieusement ralentis dans leur travail par ses nouvelles contraintes administratives imposées par le ministère du Patrimoine. L'ACF et l'ensemble des organismes ont comme conséquence de devoir opérer la majeure partie du temps dans la marge de crédit et les défis à relever sont davantage alourdis. Il est devenu difficile pour les organismes de maintenir une permanence au niveau du personnel, de payer les factures et un loyer et pire encore, d'intervenir directement sur l'épanouissement de la communauté. L'ACF a dû intervenir à plusieurs reprises afin de trouver des solutions et d'assurer que plusieurs organismes ne ferment pas leurs portes temporairement.

Négociation de la prochaine entente canada communauté

Grâce au projet **Ressources 41**, nous avons entrepris, cette année, plusieurs démarches avec différents ministères aux niveaux fédéral et provincial afin d'identifier des ressources nécessaires à l'avancement du Plan de développement global.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette année, nous avons fait des petits **ajustements à l'organigramme** de l'Assemblée communautaire fransaskoise afin d'être plus disposés à vous rendre service. D'abord, nous avons créé un poste de **direction adjointe** qui a la responsabilité de la gestion financière et la gestion des ressources humaines de l'ACF. De plus, certaines tâches de la direction adjointe sont affectées aux services à la communauté. Ensuite, nous avons procédé à la création d'un nouveau secteur, que nous avons nommé « **le secteur du renforcement communautaire** ». Ce secteur est composé des deux agentes de liaison et d'une direction du renforcement. La direction du renforcement a comme responsabilité d'identifier et d'agencer des ressources selon les besoins de développement identifiés dans le PDG. (Voir organigramme de l'ACF)

À la suite d'une demande faite au Rendez-vous fransaskois 2001, l'ACF a développé un concept pour rendre **hommage aux artisans du développement de la communauté fransaskoise**. Le concept que nous proposons consiste en un **Gala reconnaissance** qui se déroulerait dans l'humour et la détente. L'objectif premier du gala est de célébrer l'action communautaire et la promotion de la participation active dans le développement de la communauté fransaskoise. Nous sollicitons la participation active de tous les organismes de développement communautaire afin de réaliser cet événement. Nous demandons aux organismes intéressés de reconnaître un artisan (organisme ou personne) et de présenter cet artisan en nomination dans un secteur prédéfini. Lors du Gala reconnaissance, l'ACF suggère que le choix final de l'artisan soit fait par hasard parmi tous les candidat(e)s, en pigeant le nom dans une enveloppe. Nous avons choisi le terme artisans afin de s'assurer d'être le plus inclusif possible. À titre d'exemple, nous pouvons reconnaître comme artisans du développement, les bénévoles, les employés, les organismes, les médias, les politiciens, etc.

Le projet du Guichet unique a été mis en place afin d'appuyer le développement des capacités communautaires de la communauté fransaskoise. Ce projet unique offre présentement un service aux employeurs ainsi qu'aux chercheurs d'emploi en fournissant une assistance technique ou informative. Cette composante est rendue possible grâce au ministère de l'Apprentissage du gouvernement provincial exclusivement. De plus, les bureaux du Guichet unique offrent certains services de différents ministères et agences du gouvernement fédéral.

Depuis plus de trois ans, l'ACF réclame l'avancement et le développement de la composante fédérale du Guichet unique. Le but étant de remédier au manque d'accès en langue française aux produits et services des ministères et agences du gouvernement fédéral en Saskatchewan, l'ACF propose d'établir une structure de treize centres de service dans des zones dites de confort (nos centres communautaires).

Par l'offre active de services en français, l'ACF propose au gouvernement des mesures de rattrapage afin de favoriser la reconnaissance, l'apprentissage et l'utilisation du français. Le concept développé pour établir des bureaux satellites du Guichet est très innovateur et surtout est adapté aux besoins et particularités de la communauté fransaskoise. Nous attendons toujours une réponse du

gouvernement fédéral quant à cette question. (Voir organigramme proposé pour le Guichet unique en Saskatchewan)

Le Guichet unique en partenariat avec la Division scolaire francophone n° 310, le Service fransaskois de formation aux adultes, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan et la Division scolaire franco-manitobaine ont implanté une plate-forme informatique (www.sokrate.ca) pour faciliter le **Mentorat** par Internet. Le mentorat est une relation entre deux personnes, le mentor et le protégé. Le mentor est une personne d'expérience ou une personne qui possède des compétences que le protégé n'a pas, mais aspire à développer. Le but du projet de mentorat est de donner aux Fransaskoises et Fransaskois tels les nouveaux diplômés, les entrepreneurs, les formateurs, etc., l'occasion de développer une relation de mentorat avec des professionnels provenant de divers milieux de travail. Le cybermentorat est tout simplement une relation de mentorat utilisant les technologies de l'information comme principal moyen de communication.

L'Assemblée communautaire fransaskoise a œuvré auprès des deux paliers de gouvernement afin de devenir un partenaire dans le dossier de l'**immigration** en Saskatchewan. Des rencontres ont eu lieu afin de discuter de l'inclusion d'une clause linguistique dans la prochaine entente fédérale – provinciale traitant de l'immigration. Ce qui permettrait à la communauté fransaskoise d'obtenir des ressources humaines francophones afin de combler les besoins de main d'œuvre dans différents secteurs de développement telles : la santé, l'éducation, l'économie, la spiritualité, les communications, etc.

De par sa vision de répondre aux besoins de la communauté en matière de ressources humaines, le Guichet unique veut jouer un rôle proactif en recherchant des candidat(e)s parlant français qui répondent aux critères du programme provincial d'immigration. De plus, afin d'assurer une bonne rétention des nouveaux arrivants, le Guichet unique souhaite développer une stratégie d'établissement de communautés d'accueil, de mettre en place un service de placement emploi et de faciliter une liaison avec les divers services et programmes gouvernementaux.

MARKETING

Nous sommes fiers, cette année, de vous offrir la publication « **Portraits fransaskois** » qui se veut un outil de promotion et de développement de la communauté fransaskoise. Nous avons voulu, par ce projet, mettre en évidence le dynamisme de la communauté fransaskoise, sa ténacité et sa détermination. De plus, nous avons inclus au centre, le bottin de ressources francophones intitulé «**Faites-le en français**». Ces deux outils en un normaliseront le fait français en Saskatchewan.

De nombreux **produits promotionnels** (autocollants, tasses, sacs de sports, jouets football et grenouilles, écussons) qui font la promotion du drapeau fransaskois sont disponibles au secrétariat de l'ACF afin de faire connaître et valoriser la communauté fransaskoise. De plus, un dépliant bilingue décrivant l'ACF et la communauté fransaskoise est disponible pour distribution. Également disponible pour distribution est le profil de la communauté fransaskoise, publié par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA).

GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ACF poursuit ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir des ressources matérielles pour aider les organismes communautaires au niveau de leurs besoins d'infrastructure. Cette année, grâce à la participation du ministère de l'Industrie et des Travaux publics, **trente trois ordinateurs** ont été ou seront distribués dans nos organismes communautaires.

L'ACF, en collaboration avec l'Association communautaire francosaskoise de Moose Jaw (ACFMJ) et la Fédération des francophones de Saskatoon (FFS), entreprend une étude concernant le Projet de **réseau d'espaces communautaires**. Le mandat du projet étant

- ❑ d'obtenir une étude du contexte actuel des collectivités ciblées et du travail déjà accompli par chacune (ex : infrastructures existantes, projets déjà en cours, etc.),
- ❑ de définir les buts à atteindre et des résultats attendus, de définir les besoins essentiels qui répondent directement à des demandes de groupes et de partenaires,
- ❑ d'identifier les enjeux et des options viables et faisables avec les coûts associés,
- ❑ d'obtenir une consultation élargie afin d'atteindre un consensus autour d'un modèle pour chacune des collectivités ciblées,
- ❑ d'obtenir des pistes possibles de financement pour réaliser les options qui seront choisies,
- ❑ de définir les prochaines étapes,
- ❑ et finalement d'obtenir un rapport qui va accompagner les demandes de fonds pour les projets.

L'ACF et ses partenaires attendent les résultats de l'étude au mois de décembre 2002.

SECTEURS D'INTERVENTION

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS ET DES RÉALISATIONS

ÉDUCATION

Le **Comité fransaskois de l'éducation postsecondaire (CFEP)**, un comité permanent de l'ACF est en quelque sorte, un partenariat composé de représentants des organismes et institutions suivants : Association jeunesse fransaskoise (AJF), Association des parents fransaskois (APF), Division scolaire francophone n° 310 (DSF), Collège Mathieu (CM), Institut français, Assemblée communautaire fransaskoise (ACF). La raison d'être du CFEP est de développer et de promouvoir les services d'éducation postsecondaire.

Le dossier postsecondaire a pris toute une autre direction depuis la démarche de concertation communautaire qui s'est terminée en juin 2001. Le CFEP a réussi cette année une percée dans le développement du dossier grâce à une série de rencontres ciblées avec les représentants des gouvernements provincial et fédéral et avec les représentants de **l'Université de Regina**. Le but étant d'obtenir un foyer postsecondaire fransaskois à l'Institut de l'Université de Regina. Les démarches du CFEP ont été faites afin d'obtenir plus de cours en français et de français, des services pour les étudiant(e)s, une composante de recherche, un service d'animation culturelle, etc. Le tout dans un environnement, évidemment, des plus francophones. Autrement dit, un chez-nous fransaskois à l'Université de Regina. Les représentants du CFEP sont confiants qu'une entente sera conclue prochainement et que les francophones et francophiles auront la possibilité de poursuivre une éducation postsecondaire en français en Saskatchewan.

L'ACF souhaite que cette nouveauté au niveau d'éducation postsecondaire aura un impact positif sur le **recrutement d'étudiants** dans nos écoles francophones. Mais nous sommes conscients qu'il existe d'autres enjeux importants afin d'assurer un recrutement important de nos ayants droit.

Toujours dans le secteur postsecondaire, l'ACF a entrepris des démarches afin d'appuyer les initiatives du Service fransaskois de formation aux adultes (SEFFA) pour la mise en place d'un programme de **formation collégiale en gestion des petites et moyennes entreprises (PME)**.

L'ACF a appuyé les **revendications du conseil d'école de l'école fransaskoise de Moose Jaw** afin que les ayants droit actuels et potentiels puissent bénéficier d'une infrastructure convenable, qui répond à l'article 23 de la charte de droits et libertés. Des lettres ont été rédigées et des rencontres ont eu lieu afin de trouver une solution à court terme à cette impasse. Comme dernier recours, une poursuite judiciaire contre le gouvernement provincial pour débloquer ce dossier est présentement considérée. La participation de l'Assemblée communautaire fransaskoise dans cette poursuite sera étudiée prochainement.

L'ACF a accepté de mettre en place un **processus de facilitation** afin de trouver une solution favorable à l'épanouissement de la communauté fransaskoise sur l'impasse au dossier secondaire francophone dans la région du Sud Ouest et conséquemment à la viabilité du Collège Mathieu. Pour ce faire, une entente pour une collaboration entre le Collège Mathieu, la Division scolaire francophone n° 310 et l'Assemblée communautaire fransaskoise a été acceptée afin d'entreprendre une démarche de recherche de solution. Beaucoup de travail a été accompli dans le processus et l'ACF demeure optimiste afin de trouver une solution gagnante pour chacune des parties.

Le comité responsable des **services intégrés**, représenté par l'Association des parents fransaskois, la Division scolaire francophone n° 310 et l'Assemblée communautaire fransaskoise, est un autre partenariat qui semble bien fonctionné. Ce comité, auquel se joignent des représentants du gouvernement provincial, a identifié un modèle de services intégrés et des moyens de répondre aux demandes des écoles francophones dans les domaines juridique, de services sociaux, de santé et bien sûr de l'éducation. Des démarches seront entreprises prochainement afin de soumettre une proposition au gouvernement provincial.

Pour ce qui est du dossier de **la Foire des carrières**, le Guichet unique a entamé des démarches préparatoires et des rencontres avec ses partenaires afin de bien planifier la troisième Foire des carrières prévue au début de l'année scolaire 2003 dans la région de Saskatoon.

L'ACF a siégé au comité du **partenariat éducatif et communautaire (PEC)** afin de contribuer à la mise en place d'une stratégie provinciale pour concrétiser les projets de partenariat éducatifs communautaires en Saskatchewan. Le dossier PEC est sous la responsabilité de la Division scolaire francophone n° 310.

ÉCONOMIE

L'ACF a travaillé avec ses partenaires signataires de l'entente tripartite afin de faire avancer le dossier économique ainsi que le dossier des ressources humaines tout au long de l'année. Ce protocole d'entente, ratifié durant le Rendez-vous fransaskois 2001, concerne six ministères fédéraux, deux ministères provinciaux et trois organismes fransaskois. Le but de cette entente est d'établir un cadre de coopération continue qui favoriserait le développement économique et le développement des ressources humaines dans la communauté fransaskoise.

Dans le cadre de ce protocole d'entente tripartite, les organismes de la communauté fransaskoise se sont concertés afin de présenter une stratégie de développement économique et de ressources humaines d'une façon cohérente et progressive. Le projet intitulé « **appui à l'entrepreneuriat fransaskois** » répond aux besoins de la communauté fransaskoise en matière de développement économique et au niveau des ressources humaines tels qu'exprimés dans le Plan de développement global de la communauté fransaskoise.

Les impacts visés dans ce secteur, sont de:

- ❑ Multiplier les initiatives qui favorisent la création d'entreprises et d'emplois.
- ❑ Offrir la formation et autres incitatifs aux ressources humaines.
- ❑ S'assurer que les communautés sont sensibilisées, informées des ressources et programmes existants et appuyés dans leurs démarches en développement économique.
- ❑ Élaborer une stratégie afin de se doter d'outils nécessaires pour le développement économique de la communauté fransaskoise.
- ❑ Promouvoir, apprivoiser et maximiser les nouvelles technologies de l'information et de communication auprès de nos communautés.
- ❑ Faciliter l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication dans nos communautés.
- ❑ Créer et améliorer une interdépendance saine et positive entre tous les intervenants.

Essentiellement, le projet « Appui à l'entrepreneuriat fransaskois » est une stratégie en deux volets d'activités. Dans son premier volet, la jeunesse fransaskoise est sensibilisée à l'entrepreneuriat et une formation collégiale en gestion de PME (entrepreneurship) est offerte aux adultes. Dans son deuxième volet, le projet propose l'appui des entreprises en voie de développement ou existantes avec des ressources humaines, techniques, professionnelles et financières.

L'Assemblée communautaire fransaskoise siège au comité du **Regroupement de développement économique et d'employabilité (RDÉE)** et travaille conjointement avec les organismes provinciaux qui transigent dans le dossier du **développement rural**. Des démarches ont été entreprises pour assurer, une représentation de la Saskatchewan au **Mondial de l'entrepreneuriat** et à d'autres rencontres de ce genre. Compte tenu de l'importance du dossier de développement rural, un député communautaire en assume la responsabilité et assure une représentation aux activités dans le domaine.

COMMUNICATIONS

À titre de partenaire au comité du **Réseau fransaskois d'éducation et de communication à distance** (RFÉCD), nous contribuons à consolider les équipements, les sites et la gestion du réseau. Nous avons contribué à la rentabilité avec la vente de nos services à de nouveaux clients externes. Nous possédons l'équipement nécessaire à l'ajout de deux nouveaux sites de vidéoconférence (Debden et Willow Bunch), mais nous éprouvons des difficultés techniques de compatibilité avec les systèmes de SaskTel dans ces régions. Nous souhaitons remédier à cette situation au cours de cette année.

L'ACF a développé davantage sa **page web** ainsi que la page du Guichet unique. Nous avons fait en sorte que le site soit plus interactif en plus de s'avérer un réel outil pour le développement de la communauté. Tout comme le site du Guichet, l'objectif du site ACF est de faciliter la navigation et de fournir des informations pertinentes et des outils de travail.

L'ACF et ses nombreux partenaires ont œuvré tout au long de l'année afin d'obtenir un service de **radiodiffusion communautaire**. Notre situation démographique et linguistique, nous oblige à créer une solution novatrice afin d'adapter le volet de financement national des radios communautaires. Le modèle traditionnel d'implantation de la radio communautaire doit s'adapter à la réalité des Fransaskoises et des Fransaskois largement dispersés à travers la province.

Il faut comprendre que l'approche nationale existante ne facilite pas l'implantation de radios communautaires en Saskatchewan telles qu'elles ont été développées ailleurs au Canada. Selon le modèle que nous proposons, les micros radios communautaires interconnectées par satellite à travers la province produiront des portions de la programmation et, toutes réunies, donneront une programmation provinciale dans son ensemble. De plus, afin d'ajouter à cette programmation provinciale, les micros radios communautaires peuvent aussi produire un contenu exclusivement local ou encore contribuer à la programmation nationale, grâce au partenariat avec le Réseau francophone d'Amérique (RFA). L'ACF et ses partenaires sont convaincus que ce partage des ondes, permettra à la communauté de développer une programmation quotidienne intéressante, pour les auditeurs et auditrices, en plus, de générer un essor économique à la grandeur de la province. Seules, ces petites radios ne pourraient pas parvenir à produire les heures d'émission nécessaires, et l'effort énorme les conduirait à un essoufflement, comme nous l'avons vu dans d'autres secteurs. Ensemble, c'est tout le contraire qui se produira, une programmation variée répondant aux besoins, aux attentes et aux goûts de la communauté ainsi qu'un regain d'activités économiques locales.

À plusieurs reprises nous avons proposé le projet mais, malheureusement, sans succès. L'ACF et ses partenaires poursuivent la démarche et une autre proposition a été envoyée dernièrement dans une démarche interministérielle. Nous espérons obtenir une réponse favorable à notre demande et implanter le concept unique en son genre. Malgré ce retardement, l'ACF a appuyé plusieurs communautés dans des mises en ondes de courte durée.

Cette année, l'ACF a entrepris un **partenariat avec l'Alliance des radios communautaires du Canada** afin de faciliter la venue d'un agent de liaison pour l'Ouest canadien. Le projet vise à accélérer le développement des radios communautaires francophones dans l'Ouest canadien et les territoires. L'agent de liaison de l'ARC du Canada a pour mandat de travailler avec les projets de radios déjà en implantation et de les appuyer au niveau de la préparation des dossiers techniques et des demandes au CRTC, ainsi qu'au niveau de la représentation auprès des instances politiques fédérales, provinciales et territoriales dans l'Ouest canadien.

L'ACF a aussi entrepris un partenariat avec les responsables du projet « **Radio enfant** ». Le projet a pour but de réaliser une expérience pédagogique utilisant la radio communautaire. La radio est un moyen de communication mais aussi un outil d'apprentissage. Être en ondes constitue un incitatif pour les élèves à travailler encore plus fort. La démarche est centrée sur la créativité des enfants: recherche, rédaction, expression orale, travail d'équipe, confiance en soi, reportage, entrevue, débat, présentation, création ou interprétation de chansons, de musique, de radio théâtre, etc. Avec l'aide des parents et des enseignants, les enfants préparent des émissions sur des thèmes précis. Le projet de radio enfant propose de parler de leur milieu, de leurs histoires, de leurs activités, leurs rêves.

Grâce à l'appui d'Industrie Canada et le financement de soutien du **Programme d'accès communautaire (PAC)**, le Guichet unique offre un vecteur de support matériel, technique et humain à 12 collectivités (Bellegarde, Ferland, St-Isidore de Bellevue, Domrémy, St-Louis, Prud'homme, Gravelbourg, Ponteix, Willow Bunch, North Battleford, Zenon Park, et St-Denis). Il maintient également des alliances stratégiques avec 4 autres collectivités (Debden, Moose Jaw, Prince Albert et Saskatoon). En outre, l'équipe du Guichet poursuit son travail avec le projet en informatique d'Industrie Canada « **Jeunes stagiaires** ». Encore une fois cette année, par ce programme, nous augmentons le développement des capacités communautaires avec l'embauche de **11** jeunes provenant des collectivités locales pour appuyer et faciliter l'apprentissage informatique des individus de tous âges.

CULTURE

Depuis le tout début de l'ACF, l'avenir de **la Fête fransaskoise** nous a énormément préoccupés. Nous avons pris soin de bien consulter la communauté et nous avons réalisé une étude sur cette question. Une proposition a été adoptée par l'Assemblée des députés communautaires afin que l'ACF, en collaboration avec la communauté fransaskoise et l'ensemble de son milieu associatif, agisse comme leader afin de rassembler et d'établir un comité permanent de la Fête fransaskoise.

Cette année, l'ACF et le Conseil culturel fransaskois (CCF), sont fiers d'en être arrivé à un **protocole d'entente** qui a comme but de faire de la Fête une entité solide autant au niveau de sa structure organisationnelle que de son fonctionnement. L'ACF et le CCF, soucieux d'assurer le succès à long terme de la Fête fransaskoise travaillent en partenariat afin d'établir un cadre de collaboration avec la communauté fransaskoise et l'ensemble de son milieu associatif.

Même si la Fête fransaskoise incorporée fonctionne indépendamment du CCF et l'ACF, ces deux organismes agiront en quelque sorte comme parrains, surtout dans la mise en œuvre des trois premières années de son mandat. En plus d'assurer l'organisation des fêtes 2003, 2004 et 2005, ce comité permanent développera une **planification à long terme** comprenant des objectifs culturels et communautaires et des paramètres techniques, politiques, culturels, opérationnels et financiers.

Les événements culturels occupent considérablement les organismes francophones de la Saskatchewan, au niveau régional ou provincial. Vu la portée que la culture et les manifestations reliées à la culture ont dans nos efforts pour éliminer l'assimilation et accroître le développement identitaire de la communauté fransaskoise, l'ACF cherche à trouver des moyens et des ressources pour **renforcer les capacités** des différents organismes qui œuvrent au niveau culturel.

L'ACF a donc entrepris des démarches, en collaboration avec le Conseil culturel fransaskois, l'Office de coordination des affaires francophones (OCAF) et le Secrétariat des affaires intergouvernementales du Canada (SAIC), afin de faciliter une **entente de coopération intergouvernementale** entre le **Gouvernement de la Saskatchewan et le Gouvernement du Québec**. L'objectif de cette entente étant d'appuyer les initiatives et les manifestations culturelles de la communauté fransaskoise.

Cette demande d'appui dans le secteur culturel que la communauté fransaskoise propose se caractérise par 3 composantes principales : la première se situe au niveau de la formation des artisans et des artistes, la deuxième au niveau de la présentation de spectacles et de manifestations culturelles et la troisième au niveau de l'expertise nécessaire pour bien administrer l'évolution des manifestations culturelles majeures.

Nous croyons fermement qu'un tel appui encouragerait les organismes francophones de la Saskatchewan à développer et approfondir leurs services au niveau culturel. Le Québec possède une infrastructure culturelle importante et des ressources humaines d'un très haut calibre. Dans le but de faciliter l'essor culturel à l'intérieur de la communauté fransaskoise, le partenariat entre le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement du Québec est d'une importance capitale. Cette proposition a été remise au gouvernement provincial par l'entremise de l'Office de coordination des affaires francophones (OCAF) et présentée à la ministre responsable des affaires francophones, madame Joanne Crofford. Nous espérons recevoir des nouvelles positives bientôt.

SANTÉ

Les **services de santé en français** représentent un sujet de préoccupation majeure pour la communauté fransaskoise. Obtenir des services de santé dans sa langue représente bien plus qu'une position politique. Il s'agit souvent d'un élément essentiel qui se retrouve au cœur de la qualité de l'acte médical reçu. Sans une communication patient-praticien efficace, certains soins deviennent moins efficaces et parfois même dangereux.

Dans ses interventions, l'ACF cherche toujours à regrouper et concerter l'ensemble des diverses composantes de la communauté fransaskoise concernée. Étant donné les ressources limitées de la communauté et les énormes défis à relever, cette approche s'avère absolument essentielle pour réaliser les transformations souhaitées.

C'est dans cet esprit que l'ACF a constitué un **Comité de liaison et d'actions en santé (CLAS)**. Ce comité est composé de différents organismes communautaires (APF, DSF, FAF, FPF et ASCF), tous concernés par les questions des services de santé en français. Le CLAS cherche à s'organiser afin de provoquer des changements nécessaires à la prévention et à la préservation de la santé de leurs concitoyens.

Pour atteindre ses objectifs, le CLAS a dû s'appuyer sur trois aspects cruciaux et interliés : i) dégager une vision générale de ce que devraient être des services de santé en français en Saskatchewan, ii) identifier des axes stratégiques réalistes et réalisables appuyant cette vision; iii) mobiliser toutes les parties susceptibles de faciliter la réalisation des actions importantes à entreprendre.

L'ACF et le CLAS, conscients de ce besoin, ont embauché un consultant externe pour les aider à établir un **plan directeur** en matière de santé en français pour la communauté fransaskoise. Ce plan directeur serait structuré de telle sorte qu'il puisse mobiliser les intervenants concernés autour d'un nombre limité d'axes d'intervention cruciaux pour l'avenir du dossier Santé Saskatchewan.

FOYER ET SPIRITUALITÉ

Pour ce qui est du secteur foyer et spiritualité, l'Assemblée communautaire fransaskoise appuie les organismes fransaskois qui œuvrent dans ce secteur névralgique du plan de développement global.

L'ACF tient à féliciter les membres du **Conseil pastoral francophone interdiocésain de la Saskatchewan (CPFIS)** pour l'excellent travail accompli dans le secteur foyer spiritualité. En effet, grâce au travail de ce regroupement durant l'année, **une politique linguistique** a été approuvée récemment par la conférence des évêques catholiques de la Saskatchewan. Cette politique veut assurer un certain nombre de services pastoraux pour les catholiques d'expression française des

paroisses françaises et bilingues de la province. De plus, afin d'assurer un suivi à cette démarche et une liaison, le CPFIS a procédé à l'embauche d'un coordonnateur.

SPORTS ET LOISIRS

Le dossier qui occupe le plus de notre temps dans ce secteur d'intervention est, sans aucun doute, l'organisation et la tenue du Camp Voyageur. **Le Camp Voyageur** a pour objectif d'augmenter les compétences langagières de sa clientèle fransaskoise dans un environnement de jeux et de plein air. De plus, nous poursuivons une démarche de collaboration avec *Canadien Parents for French* afin d'organiser l'ajout d'un camp pour la clientèle immersion qui aurait comme but d'offrir une stratégie de francisation à la clientèle francophile et de valoriser la culture fransaskoise et l'apprentissage du français. Il est important de souligner la contribution importante des nombreux commanditaires et en particulier l'appui indispensable du ministère de l'Apprentissage (Bureau de la minorité de langue officielle (BMLO)).

À chaque année, nous appuyons l'Association jeunesse fransaskoise (AJF) dans l'organisation des **Jeux fransaskois** et la participation fransaskoise aux **Jeux francophones de l'Ouest** et aux **Jeux de la Francophonie**.

POLITIQUE ET JURIDIQUE

De tous les secteurs, le dossier politique est une priorité afin de bien positionner le développement de la communauté fransaskoise auprès de différents paliers gouvernementaux. Que ce soit le dossier de la santé, de l'éducation, de l'immigration, de la justice, etc., l'ACF, en partenariat avec les représentants associatifs de la communauté fransaskoise organise de façon continue, des stratégies de sensibilisation et de revendication auprès de nos gouvernements et de nos hauts-fonctionnaires. Le but étant d'institutionnaliser et de normaliser les différentes composantes du plan de développement global.

Par nos démarches de représentation politique, nous voulons faire suite à la stratégie « Saskatchewan bilingue » amorcée par l'ACFC. Nous visons, à court terme, l'obtention d'une **politique d'appui au développement global de la communauté fransaskoise**. À cette fin, dans le but d'appuyer cet objectif, nous avons développé une stratégie de sensibilisation que nous avons intitulée « **Équipe fransaskoise** ». La stratégie consiste à former une équipe provinciale d'intervenants fransaskois qui proviennent du milieu associatif de tous les coins de la province. Cette équipe, appuyée d'un minimum de formation et d'outils de communication, organisera, à un moment choisi, une campagne de sensibilisation des leaders du gouvernement provincial.

Au niveau provincial,

L'Office de coordination des affaires francophones (OCAF) contribue grandement à accroître les liaisons positives et productives entre le gouvernement provincial et la communauté fransaskoise. Plusieurs rencontres ont été facilitées par l'entremise de l'OCAF et une meilleure communication entre le gouvernement et la communauté en résulte.

Nous sommes particulièrement fiers du travail accompli par le **Comité mixte de liaison sur les services en langue française**. Le comité, composé de représentants du gouvernement et de la communauté francophone, s'est rencontré à plusieurs reprises afin de préparer des recommandations au gouvernement sur les questions de services en français. Le plan de développement global de la communauté fransaskoise est un document qui est soigneusement étudié et analysé dans l'exercice des fonctions du comité.

Des délégations de **l'Équipe fransaskoise** ont participé à des rencontres-conférences du Premier ministre Calvert, où nous en avons profité pour discuter avec lui et divers autres ministres et députés présents des projets de développement de la communauté. Nous profitons de chaque occasion offerte pour discuter avec tous les membres de l'Assemblée législative des questions importantes pour l'épanouissement de la communauté.

Dans son rôle d'entité gouvernante, l'ACF fait demande et obtient périodiquement une audience publique au **Cabinet provincial** pour présenter les aspirations de la communauté fransaskoise, ses dossiers prioritaires et sa volonté de contribuer pleinement à la société saskatchewanaise. Cette année, l'ACF prévoit une rencontre au début de l'année 2003. L'intention de l'ACF est de sensibiliser les membres du Cabinet provincial à l'adoption d'une politique d'appui au développement de la communauté fransaskoise.

Au niveau fédéral :

Nous rencontrons régulièrement le **représentant de la commissaire aux langues officielles**, monsieur Gérard Gagnon afin de discuter les dossiers en cours. Plus particulièrement, nous discutons toujours le dossier de l'agent de liaison du Commissariat en Saskatchewan qui devrait entrer en fonction d'ici peu, et bien sûr, les dossiers du Guichet unique, la radio communautaire, le dossier postsecondaire, etc..

L'ACF siège au **sous comité des langues officielles** qui est formé de représentants responsables des langues officielles dans les organismes de gouvernement fédéral en Saskatchewan et de quelques représentants d'organismes du gouvernement provincial. Le Plan de développement global y est discuté de façon régulière afin d'identifier des moyens de contribuer à l'avancement de la communauté fransaskoise. De plus, chaque année, il est question de l'organisation des rencontres de consultation interministérielle et de la communauté. L'entente de partenariat pour le développement des ressources humaines et l'économie avec plusieurs ministères fédéraux, provinciaux et la communauté découle d'initiatives de ce comité.

Le gouvernement provincial continue à accepter de proclamer **la Journée internationale de la francophonie** à l'Assemblée législative et d'arborer le drapeau fransaskois au Palais législatif au cours de la Semaine nationale de la francophonie. L'ACF a publié, encore cette année, un montage dans les deux grands quotidiens de la Saskatchewan et a organisé une réception à Regina et à Saskatoon, auxquelles participent plusieurs politiciens et représentants gouvernementaux et communautaires. Toutes les activités locales sont également encouragées et publiées au niveau provincial et au niveau national. Depuis la mise en place des Rendez-vous de la francophonie, l'ACF

collabore activement à l'organisation des activités offertes en Saskatchewan, par les Rendez-vous de la francophonie.

Le Comité de gestion du PDG rencontre régulièrement les représentants du **Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC)** afin d'élaborer des propositions de financement de projets de développement communautaire. Malheureusement, il existe encore très peu de propositions de projets provenant de la Saskatchewan.

Toujours dans le but d'appuyer notre jeunesse, l'ACF appuie l'Association jeunesse fransaskoise dans l'organisation du **Parlement jeunesse fransaskois**. Nous espérons augmenter le nombre de jeunes qui participent au Parlement et le nombre de personnes qui viennent observer les débats de nos futurs politiciens car nous croyons que cette activité joue un rôle primordial pour l'avenir de la francophonie en Saskatchewan.

L'ACF et l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS) ont une entente de collaboration pour développer les dossiers juridiques. Un dossier qui a exigé une attention particulière depuis quelques temps est celui de **la cour itinérante francophone**. Ce dossier, piloté par l'AJEFS, nous amène à travailler avec un comité conjoint avec le ministère de la Justice et l'Office de coordination des affaires francophones de la Saskatchewan. Récemment, le gouvernement a adopté **une politique linguistique pour la cour provinciale** et a procédé à la nomination d'un juge francophone.

L'ACF est déçue de l'incohérence du gouvernement provincial dans ces dernières démarches. Ce que nous revendiquons pour le dossier juridique est bien plus que des actions disparates non coordonnées. Nous cherchons plutôt une solution efficace, durable et beaucoup moins coûteuse. Notre projet de cour itinérante cherche plutôt à **institutionnaliser les services judiciaires** dans les deux langues officielles. Cette infrastructure permanente deviendrait un réel engagement (à long terme) du gouvernement provincial envers une culture institutionnelle qui reconnaît la dualité linguistique dans les services judiciaires de la Saskatchewan et ainsi permettre l'évolution de la communauté fransaskoise.

Ce noyau institutionnel permettrait à une équipe judiciaire francophone de développer **une culture d'offre active** de services de cour en français partout en province et au gouvernement. Afin de faire évoluer le schéma des valeurs sociales en Saskatchewan nous devons poursuivre le travail de revendication entrepris afin que cette institution voie le jour très prochainement.

L'ACF poursuit ses relations dans le cadre du **Groupe de travail anglo-franco** avec des représentants de l'Église unie. Ensemble, quelques représentants des deux parties continuent résolument à élaborer des stratégies d'appui à la communauté fransaskoise. Cette collaboration importante mais peu connue contribue à la promotion et l'avancement de la communauté fransaskoise.

CONCLUSION

Voici donc le résumé du travail accompli par l'entremise d'une **multitude de partenariats et de collaborations** entre des organismes fransaskois, des gouvernements, des institutions, des bénévoles, des employés et de votre Assemblée communautaire fransaskoise. Nous sommes conscients que ce rapport ne contient pas l'ensemble de toutes les activités mais donne une vue globale des dossiers. En plus du travail de représentation et de développement que l'ACF s'est engagée à accomplir auprès de ses membres et ses bailleurs de fonds, nous avons dû intervenir, à l'improviste, dans des situations de crise avec des composantes essentielles dans l'échiquier fransaskois. Nous avons qu'à penser à la situation extraordinaire qui s'est produite à Saskatoon, aux projets d'animation qui ont eu lieu dans les régions de North Battleford, St-Louis, Domrémy, Willow Bunch, etc., le dossier de la Fête fransaskoise, le Collège Mathieu, etc.

De plus, l'ACF a investi beaucoup de temps dans des projets qui n'ont toujours pas vu le jour encore tels le réseau de micros radios communautaires, l'implantation du Guichet unique et plusieurs projets de développement qui restent à faire. Nous poursuivons notre mission. Le progrès que nous avons réussi à réaliser ensemble cette année est un petit pas afin de normaliser et renforcer notre langue et notre culture dans la société saskatchewanaise et **il n'est absolument pas question d'arrêter**.

Depuis plus de 90 ans, à chaque occasion possible, les représentant(e)s de l'ACF se font un devoir de représenter et défendre les droits et les aspirations de la communauté fransaskoise et à appuyer les diverses composantes de la communauté dans leurs efforts de développement. L'ACF cherche à valoriser, encourager et à motiver la participation active au développement de notre communauté. Afin de réussir dans cette mission, nous avons besoin de la participation du plus grand nombre possible de Fransaskoises et de Fransaskois. À moins que tous les intéressés ne soient impliqués à tous les secteurs d'intervention, du processus de l'identification des problèmes et à la mise en œuvre de solutions, il n'y aura pas de changement durable.

Finalement, l'ACF est tout simplement le reflet de sa communauté. Autrement dit, la force de l'ACF est **directement proportionnelle à sa communauté**, à son désir de travailler collectivement, ensemble, dans un esprit de famille vers un devenir que nous avons décidé ensemble.

Je profite de cette occasion pour remercier **sincèrement** les député(e)s communautaires en poste actuellement ainsi que ceux et celles qui ont quitté après leur mandat. **Merci** à vous et à tous ceux et celles qui ont participé cette année, d'une façon ou d'une autre, à cette aventure passionnante du développement de notre précieuse communauté.

Jennie Baudais